

Division des Enseignements et de la Vie Etudiante

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 2 avril 2008

**PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CEVU DU 4 JUIN 2008**

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

**Mercredi 2 avril 2008**

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

#### **COLLEGE ENSEIGNANT A ET B**

##### **MEMBRES PRESENTS**

###### **Collège enseignants A**

M. Eric DELABAERE, M. Didier LE GALL, M. Aziz BALLOUCHE, Melle Hélène BOUCARD, M. Serge BLONDEL, M. Fabrice GUERIN, Mme Isabelle RICHARD, Mme Geneviève MAURAS.

###### **Collège enseignants B**

M. Richard LESCURE, Mme Monique SAUNIER, Mme Michèle FAVREAU, Mme Sandra PALMERO, Mme Sabine MALLET, M. Dominique RONCHERAY, M. Jean-René MORICE.

##### **MEMBRES EXCUSES**

###### **Collège enseignants B**

M. Guillaume NICOLAS.

#### **COLLEGE BIATOSS**

##### **MEMBRES PRESENTS**

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Mme Emilie BOMAL, Mme Christine BEDU.

## COLLEGE ETUDIANT – TITULAIRES

### MEMBRES PRESENTS

M. Alexis COCHIN, M. Bryan COUBARD, M. Guillaume IFRAH, Melle Estelle BROUSSE, Melle Nolwenn ROISSE, M. Stéphane LOISELLE, M. Mathieu GONOT-GASCHARD, M. Antoine MURZEAU, Melle Emilie MOREAU, M. Mickael GOUIN, M. Simon CLEREC, Melle Chloé NETTER.

### MEMBRES ABSENTS

Melle Océane TOTO.

## Collège Etudiant – SUPPLEANTS et PROCURATIONS

### ETUDIANTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. Valentin BROUILLARD à Melle BROUSSE.  
Melle Claire SERVOIN à M. Alexis COCHIN.  
Melle Alix ARTHAUD à M. Mickael GOUIN

## Sommaire

1. Désignation des personnalités extérieures .....	3
2. Elections aux différentes commissions .....	5
Commissions statutaires : .....	5
Conseil du SUAPS .....	5
Conseil de gestion du SUIO - IP .....	5
Commission relations internationales .....	6
(sous réserve de l'approbation de sa composition par le CA du 10 avril) ....	6
Commission Vie étudiante (sous réserve de l'approbation de sa composition par le CA du 10 avril) .....	6
COMMISSIONS NON STATUTAIRES : .....	7
Commission bourses de mobilité .....	7
Commission Evaluation .....	7
3. Désignation des membres de la Commission permanente du CEVU .....	7
4. Calendrier universitaire .....	8
5. Questions diverses .....	10
6. Planning de travail du CEVU .....	11

## **1. Informations**

M. Delabaere rappelle que le Festival de théâtre universitaire « De cour à jardin » et s'est déroulé entre le 27 mars et le 2 avril. Il félicite les étudiants pour la qualité du spectacle offert du 01 avril.

Il informe le CEVU de la décision du conseil d'administration du 27 mars dernier : le CA a voté une délégation d'attribution au Président pour l'adoption des règles d'examen après avis du CEVU.

Dorénavant le Président prendra appui sur l'avis du CEVU pour valider les règles d'examens. Ensuite, Il rendra compte de cet avis devant le conseil d'administration. Cette décision responsabilise donc le CEVU.

M. Delabaere propose de faire circuler pour information un modèle de grille d'expertise des licences par l'AERES pour la vague B. Il est regrettable (et l'AERES en est consciente) de ne pas avoir eu cette grille avant l'envoi de l'offre de formation. Il reprend ensuite le cheminement de validation de l'offre de formation :

- Expertise par l'AERES,
- Remontée à la DGES,
- Décision finale par le Ministère.

En dernier point, M. Delabaere informe que la campagne d'évaluation mise en place par l'Université d'Angers cette année concernera les étudiants en 1<sup>ère</sup> année. Cette évaluation en cours de réalisation se limite à des questionnaires en format papier. M. Lescure pilote la commission d'évaluation qui a retravaillé ces questionnaires. Le retour des fiches doit se faire avant le 9 avril pour analyse à la DEVE. Le point sur l'évaluation se fera au cours du CEVU du 2 juillet.

M. Delabaere fait appel aux questions diverses. Il informe qu'elles devront être envoyées dorénavant par mail au [secretariat.cevu@univ-angers.fr](mailto:secretariat.cevu@univ-angers.fr) au plus tard le vendredi qui précède la séance.

### **Il fait appel aux questions diverses :**

- Question de Melle Boucard sur les MCC des étudiants étrangers en échange,
- Question de M. Gonot Gaschard sur la traduction des conventions de stages,
- Question de M. Clérec sur les listes de diffusion et l'anonymat des copies.

### **1. Désignation des personnalités extérieures**

La répartition des membres extérieurs est régie par le décret du 7 janvier 1985 n° 85-28. Il reste donc quatre personnalités extérieures à désigner pour le CEVU :

- 1 membre des collectivités territoriales,
- 2 représentants des activités économiques,
- 1 représentant des grands services publics et ceux désignés à titre personnel.

M. Delabaere propose :

- Pour les représentants des services publics : la directrice du CLOUS d'Angers, Mme Lannaud,

- Pour les collectivités territoriales : un représentant élu du conseil général,
- Pour les activités économiques : un représentant de la CCI Pays de Loire et un représentant du comité d'expansion,
  
- Pour les membres invités : un représentant de l'inspection académique 49.

A l'interrogation de M. Ballouche sur l'implication du conseil général dans les formations de l'Université, M. Delabaere rappelle que cet organisme propose des aides dans nos formations.

M. Joncheray se demande si des organismes tels que l'ANPE ou APEC sont représentés dans nos conseils. M. Delabaere répond que M. Deledeuille est le représentant de l'APEC au Conseil d'administration.

M. Lescure signale que dans la composition des anciens CEVU, les représentants du comité d'expansion désignés ne sont jamais venus et ne se sont jamais excusés. Pour le Conseil Général, il est souhaitable que siègent les vice-présidents en charge de l'éducation.

Il précise d'ailleurs que s'agissant de l'APEC ou l'ANPE, les représentants trouveraient plus leur place dans les services communs. Ils sont d'ailleurs présents dans le conseil du CUFCO.

M. Delabaere rappelle que ce sont les collectivités territoriales qui désignent leurs représentants.

M. Clérec souhaite un engagement plus marqué avec la ville d'Angers. M. Delabaere répond que la ville d'Angers est déjà représentée au CA.

Mme Mallet demande si un représentant de la Région pourrait être invité ponctuellement. A cela M. Delabaere précise que des invitations sont faites sur des thématiques bien précises.

Mme Mauras souhaite que le CEVU réfléchisse sur un autre mode de fonctionnement tel que le développement de séances à thèmes auxquelles on associerait des membres extérieurs, tels que la région.

M. Delabaere informe que le mode de désignation des membres extérieurs n'est pas précisé dans les statuts. Il propose un vote sur l'autorisation de contacter le conseil général, cette décision est adoptée à l'unanimité avec 2 voix contre et 3 abstentions.

La présence au conseil du représentant du CLOUS 49 est votée à l'unanimité.

Le choix d'un représentant des activités économiques est reporté à un prochain CEVU.

## 2. Elections aux différentes commissions

### Commissions statutaires :

#### **Conseil du SUAPS**

- **1 représentant BIATOSS :**
  - Mme BICHET Brigitte est élue à l'unanimité.
- **4 étudiants membres ou non des conseils mais inscrits au SUAPS :**

Les candidatures et résultats du vote sont les suivants :

- M. COUBARD Bryan (membre du CEVU) : 19 voix
- Melle GAUTIER Anais : 17 voix
- M. RUPPIN Benjamin : 20 voix
- Melle DUFAY Lise : 16 voix
- Mme BARRAULT Auriane (élue au CA) : 17 voix
- Melle LARDEUX Karine : 7 voix
  
- 6 bulletins blancs.

**M. Coubard, Melle Gautier, M. Ruppin, Melle Barrault sont élus.**

- **2 enseignants :**
  - M. GUERIN Fabrice élu à l'unanimité
  - 1 siège reste vacant
- **2 professeurs d'EPS :**
  - M. ANGER Pascal élu à l'unanimité
  - M. DURON Guillaume élu à l'unanimité

#### **Conseil de gestion du SUIO - IP**

Les candidatures et résultats sont les suivants :

- **1 représentant BIATOSS :**
  - Mme BOMAL Emilie élue à l'unanimité
- **2 étudiants :**
  - M. COUBARD Bryan élu à l'unanimité
  - Melle MOREAU Emilie élue à l'unanimité
- **2 enseignants :**
  - M. JONCHERAY Dominique élu à l'unanimité
  - Mme MAURAS Geneviève élue à l'unanimité

### Conseil de gestion du CUFCo

○ **1 représentant élu du CEVU désigné parmi ses membres :**

Les candidatures et résultats des votes sont les suivants :

- M. JONCHERAY Dominique : 20 voix
- Melle MOREAU Emilie : 10 voix
- M. COUBARD Bryan : 2 voix

**M. Joncheray est élu.**

### Commission relations internationales (sous réserve de l'approbation de sa composition par le CA du 10 avril)

○ **1 enseignant élu du CEVU :**

- M. Aziz BALLOUCHE élu à l'unanimité

○ **1 étudiant élu du CEVU :**

Les candidatures et les résultats sont les suivants :

- Melle Chloé NETTER : 21 voix
- M. COUBARD Bryan : 2 voix
- Melle BROUSSE Estelle : 7 voix
- M. GOUIN Mickael : 2 voix
- 1 bulletin blanc

**Melle Chloé NETTER est élue.**

### Commission Vie étudiante (sous réserve de l'approbation de sa composition par le CA du 10 avril)

○ **1 personnel B.I.A.T.O.S.S :**

- Mme BEDU Christine élue à l'unanimité.

○ **3 étudiants :**

- M. GONOT-GASCHARD Mathieu : 18 voix
- M. LOISELLE Stéphane : 21 voix
- M. CLEREC Simon : 27 voix
- M. COUBARD Bryan : 9 voix

**M. GONOT-GASCHARD Mathieu, M. LOISELLE Stéphane, M. CLEREC Simon  
sont élus.**

○ **2 enseignants :**

- Mme SAUNIER Monique élue à l'unanimité.
- Mme MALLET Sabine élue à l'unanimité/

## COMMISSIONS NON STATUTAIRES :

### Commission bourses de mobilité

- **1 représentant BIATOSS**
  - Mme BERNIER Monique élue à l'unanimité
- **2 enseignants :**
  - M. MORICE Jean-René élu à l'unanimité
  - M. BALLOUCHE Aziz élu à l'unanimité
- **2 étudiants :**
  - Melle NETTER Chloé : 20 voix
  - Melle SERVOIN Claire : 20 voix
  - M. COUBARD Bryan : 7 voix

**Melle Chloé NETTER et Melle SERVOIN sont élues.**

### Commission Evaluation

- **1 représentant BIATOSS :**
  - Mme Brigitte BICHET élue à l'unanimité
- **2 étudiants**
  - M. IFRAH Guillaume : 22 voix
  - M. BROUILLARD Valentin : 17 voix
  - M. COUBARD Bryan : 5 voix
  - M. GONOT-GASCHARD Mathieu : 12 voix
- **2 enseignants :**
  - Mme RICHARD Isabelle élue à l'unanimité
  - 1 siège reste vacant

### **3. Désignation des membres de la Commission permanente du CEVU**

M. Delabaere rappelle que cette commission non statutaire a pour but d'être une « boîte à idées » qui sont au final discutées au CEVU.

Les membres de droit sont le Vice Président étudiant et le Vice Président du CEVU. Les membres enseignants doivent être représentatifs des domaines (au plus 2 par domaine).

M. Delabaere présente les candidatures par secteur d'enseignement :

### **Candidatures des enseignants :**

- **Droit, Economie et Gestion** : Hélène Boucard (Droit) et Sandra Palmero (Economie et Gestion)
- **Art, Lettres et Langues** : Richard Lescure
- **Sciences Humaines et Sociales** : Aziz Ballouche
- **Sciences, Technologie et Santé** : Geneviève Mauras et Isabelle Richard

### **Les candidatures enseignantes sont votées à l'unanimité.**

M. Coubard propose une candidature par organisation étudiante.

M. Delabaere n'est pas favorable à cette idée. Cette commission reste avant tout un groupe de travail.

M. Ifrah pense qu'il ne faut pas constituer un CEVU bis.

M. Coubard s'étonne que des organisations ayant milité contre la diminution des sièges au CA soit favorable à une diminution des sièges étudiant à la commission permanente et refuse la représentation d'une autre organisation que la leur.

M. Clérec souhaite la présence de l'UNEF dans cette commission au moins comme force majoritaire de ces dernières élections.

Melle Palmero souligne et regrette les échanges « tendus » entre les élus étudiants au sein de ce conseil.

M. Brouillard propose d'ajouter un élu étudiant.

M. Delabaere informe qu'il va constituer des groupes de travail élargis suivant les thèmes abordés (le contrat étudiant par exemple).

M. Ballouche pense que la diversité des élus étudiants au sein des commissions est importante. Les étudiants sont élus à partir de programmes. Il propose deux élus étudiants en plus à la commission permanente.

Mme Saunier pense qu'il serait dommage par contre que les 3 étudiants soient issus de la même composante.

Un consensus n'ayant pas abouti la représentation étudiante au sein de la commission permanente est reportée.

### **4. Calendrier universitaire**

M. Delabaere rappelle que la refonte du calendrier universitaire est inscrite dans le projet d'établissement avec pour objectif d'aboutir à plus d'homogénéité notamment sur les dates de rentrée. Il devra inclure un étalement plus important des cours sans oublier de repenser la deuxième session d'examen. Un premier travail a été réalisé au niveau de la simplification des règles de compensation.



Vu l'ampleur du travail sur ce dossier, un nouveau calendrier englobant ces différents objectifs ne pourra pas aboutir pour la rentrée 2008/2009.

M. Delabaere informe qu'un premier calendrier a été proposé avec les périodes de congés pour les étudiants et les différentes dates d'inscriptions.

En accord avec M. Martina, M. Delabaere pense que la date limite des inscriptions tardives au 17 novembre devra être avancée.

Mme Favreau ajoute qu'elle a remarqué que les inscriptions tardives correspondent souvent à des cas d'étudiants qui souhaitent changer d'UFR ou des étudiants en formation courte qui décide d'arrêter avant la période de réorientation.

M. Brouillard pense que la date d'inscription du 17 novembre lui semble raisonnable. Elle permettrait aux étudiants primo entrants de se réorienter en début d'année plus facilement si la filière choisie ne leur correspond pas.

Mme Brault insiste sur le fait que les nouvelles directives du Ministère sont de faire remonter les chiffres sur les inscriptions de plus en plus tôt. Un groupe de travail devra être mis en place à ce sujet.

Mme Bédu souligne le problème des plannings de cours. Pour l'organisation des cours il est important d'avoir les effectifs très tôt.

Melle NETTER demande si l'on va procéder à des inscriptions par semestre. Mme Brault pense que cela pourrait se faire dans les années à venir.

Melle Palmero souhaite savoir si la réflexion va dans le sens d'une position globale de l'établissement. Certains étudiants s'inscrivent tard sans motif particulier. Par ailleurs le problème se pose en terme pédagogique notamment pour l'évaluation des étudiants qui arrivent tardivement.

Pour M. Lescure, il semble nécessaire de réfléchir sur l'impact du semestre à 12 semaines sur la population alors que l'année universitaire contient 24 semaines.

Un raccourcissement progressif de l'année universitaire induit obligatoirement une pression sur les étudiants.

M. Delabaere informe que les étudiants ont moins de raison de s'inscrire tardivement, car et notamment pour les boursiers, les notifications sont connues plus tôt.

Mme. Brault rappelle que l'étudiant a son statut d'étudiant et donc une couverture sociale dès lors qu'il a payé son inscription. Il est par conséquent important de veiller à ne pas trop favoriser les inscriptions tardives et penser aux couvertures sociales et aux risques accidents.

A la question de Melle Netter sur la constitution des groupes de TD, M. Le Gall explique qu'un premier ajustement s'effectue en juin (avec une enveloppe budgétaire sur l'année civile). L'organisation du 1<sup>er</sup> semestre est approximative. Une première perception des choses peut se faire en juillet. Le vrai ajustement n'a lieu qu'au second semestre. M. Le Gall note cependant que la mise en place de la procédure

post bac devrait permettre de connaître au plus jute et plus tôt la constitution des groupes de TD.

M. Delabaere incite les composantes à réfléchir sur un étalement des cours.

M. Le Gall souscrit totalement à cette idée.

Pour Mme Bichet un début de cours avancé induit forcément des rattrapages en juin.

Pour les années à venir M. Delabaere est favorable à la mise en place d'un groupe de travail qui proposera un calendrier type pour l'ensemble du contrat quadriennal. Le CEVU donne cette année un signal

M. Delabaere propose au final que le CEVU se prononce sur le principe d'un élargissement de l'année universitaire au niveau L. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

## **5. Questions diverses**

M. Delabaere présente les questions diverses :

### **Est-ce qu'un étudiant en échange peut avoir une évaluation à la carte ?**

Après discussion avec John WEBB, dans le cadre d'un étudiant ERASMUS, ces modalités doivent apparaître dans le **contrat**. Cependant il peut y avoir des problèmes de calendrier pour des étudiants américains par exemple.

### **Convention de stages**

Les conventions sont maintenant disponibles sous apogée en anglais, en espagnol et allemand et bientôt en italien.

### **Anonymat des copies**

M. Clérec propose que les copies soient centralisées et décachetées et les notes rentrées dans le logiciel par le service des examens et non par les enseignants.

Mme Bichet souligne l'importance des moyens humains à mettre en place pour cette procédure.

M. Brouillard regrette que l'anonymat des copies ne soit pas vraiment garanti.

Mme Mallet fait part de la procédure d'anonymat en pharmacie. L'anonymat est respecté car le nombre d'étudiants n'est pas important (décachetage des copies et saisie des notes par un secrétariat). Malgré tout, l'enseignant connaît les écritures des étudiants. Elle souligne qu'un rapport de confiance doit s'installer entre les étudiants et les enseignants.

Mme Palmero estime que la grande majorité des enseignants respecte l'anonymat. Il serait regrettable de s'acheminer vers une méthode plus complexe.

M. Ballouche souligne que pour lui, il s'agit en fait d'un problème de moyens humains. La levée de l'anonymat se fait sur l'université de Caen, les étudiants sont invités à la levée de l'anonymat.

M. Delabaere rappelle que cette procédure est illégale. La note ne peut être divulguée avant que le jury se réunisse.

Mme Bichet précise que lors du vote de l'anonymat des copies à l'UFR Sciences les étudiants ont refusé l'idée d'aller voir dans les départements si l'anonymat était respecté. Les étudiants font confiance aux enseignants.

Mme Mallet pense que le risque est plus important lors des oraux.

### **Listes de diffusion**

La question sur les listes de diffusion est reportée.

### **6. Planning de travail du CEVU**

M. Delabaere rappelle le planning déjà annoncé :

#### **CEVU du 4 juin :**

Contrat étudiant : proposition d'orientation pour le CA

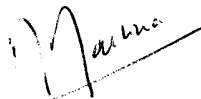
Stages : bilan partiel, conventions, améliorations.

#### **CEVU du 4 juillet :**

Résultats des évaluations des formations et modalités d'améliorations.

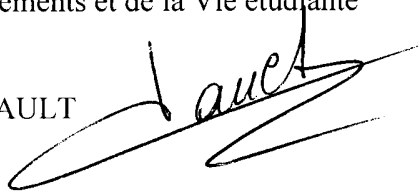
Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



La Responsable de la Division  
des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

